

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2016

Nombre de membres – Afférents au Conseil municipal : 15 – En exercice : 14 – Présents : 8

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Loigné sur Mayenne se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 18 juillet 2016.

Etaient présents : Jean-Paul Forveille, Jean-Yves Tarot, Philippe Houdu, Christophe Bertron, Sandrine Hermenier, Stéphanie Boulay, Christelle Duchemin, Jérôme Pompagnini.

Membre absent excusé : Céline Cottereau, Guillaume Cousin, Karl Notais, Pascal Prod'homme, Peggy Huaumé, Nicole Planchenault.

Secrétaire de séance : Christelle Duchemin

Le procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Enquête publique ferme éolienne de Quelaines Saint Gault

2016-07-D-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Quelaines Saint Gault organisée du 11 juillet au mercredi 24 août 2016 et, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2016, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet entre le 11 juillet et, au plus tard le 7 septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du dossier, dont l'étude d'impact est consultable à la mairie de Quelaines Saint Gault pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Des documents synthétiques (avis de l'autorité environnementale et résumés non techniques) sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat (<http://mayenne.gouv.fr>)

Après présentation du projet composé de 3 aérogénérateurs d'une hauteur de 154.38m et d'une puissance de 2.35MW chacun soit 7.05MW installés et d'un poste de livraison situé sur la commune de Quelaines Saint Gault, route de Cossé-le-Vivien et de Cosmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour le projet éolien de Quelaines Saint Gault.

Extension EP : Pose d'un ensemble EP 4 mètres type Leds
Parking de la salle de musique

2016-07-D-02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
4 916,60 €	3 687,45 €	196,66 €	3 884,11 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :



Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

3 884.11 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- **D'INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section investissement.

Résultat de la consultation pour la réhabilitation de la salle du Mille-Club
Attribution des marchés publics

2016-07-D-03

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises a été engagée sous la forme d'une procédure adaptée en conformité avec le code des marchés publics. La publication est parue dans le quotidien régional le vendredi 10 juin 2016, les offres étant à remettre avant le mercredi 6 juillet 2016 à 12 H 00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie à deux reprises :

- le jeudi 7 juillet, à 10H30, pour l'ouverture des enveloppes; 41 offres ont été enregistrées pour les 13 lots concernés.
- le vendredi 22 juillet, à 18H00, pour la présentation de l'analyse des offres réalisée par le Cabinet "Bleu d'Archi" du Mans.

Le Conseil municipal prend connaissance des propositions mieux disantes pour l'ensemble des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, l'attribution des offres des 13 lots pour les entreprises suivantes :

	Estimation prévisionnelle	Entreprises proposées	Total : Montant en € HT
Lot 01 Maçonnerie	24 000€	MJCD MEIGNAN	29 179.65€
Lot 02 Charpente Couverture Bardage	30 000€	LUTELLIER	25 742.91€
Lot 03 Couverture Ardoise	27 000€	HARDY	16 247.74€
Lot 04 Etanchéité	7 000€	DUVAL ETANCHEITE	11 672.50€
Lot 05 Menuiseries extérieures aluminium	27 000€	LANCELIN	20 921.00€
Lot 06 Menuiseries intérieures bois	23 000€	LANCELIN	19 977.50€
Lot 07 Plâtrerie- Cloisons sèches	13 000€	FORVEILLE	12 232.76€
Lot 08 Plafonds suspendus	14 500€	ACTIS LATOUR	15 166.10€
Lot 09 Electricité	19 000€	ELEC EAU	21 286.48€
Lot 10 Plomberie- Ventilation – Chauffage	29 500€	GEORGES ET FOUCHER	19 917.59€
Lot 11 Cuisine	15 000€	EMB	20 709.00€
Lot 12 Carrelage – Faïence	13 000€	LANDRON	11 559.11€
Lot 13 Peinture – Revêtements muraux	8000€	BY PEINTURE ET DECORATION	6401.98€
TOTAL	250 000€		231 014.32€

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et tous documents relatifs à ce dossier.

Nota : M. le Maire précise qu'une réunion de lancement du projet aura lieu le 12 septembre 2016. Le début des travaux est fixé au 19 septembre prochain.

Demande d'achat de l'ASL

2016-07-D-04

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la demande d'achat d'une armoire réfrigérée d'occasion d'une valeur de **800€ HT** (960.00€ TTC) pour le club de football AS Loigné sur Mayenne.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- **D'ACCORDER** l'achat d'une armoire réfrigérée d'occasion pour un montant de 800.00€ HT auprès de la société M.T.E de BALLOTS

Nota : M. le Maire précise qu'en conséquence la commune n'attribuera pas de subvention à l'AS Loigné en 2017.

Audit Amiante et Plomb – Espace culturel

2016-07-D-05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux portant sur la réhabilitation de l'espace culturel au 3 rue d'Anjou, il convient de lancer une consultation afin de désigner un bureau d'études pour une mission de recherches de matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante suivant l'Article R. 1334-27 du code de la Santé Publique, l'arrêté du 2 janvier 2002 et la norme NF 46-020 de novembre 2002 et plomb.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser un audit amiante et plomb concernant l'espace culturel
- **DÉCIDE** par conséquent, de lancer une consultation pour le recrutement du bureau qui sera chargé de cette étude
- **CHARGE** M. le Maire de procéder à cette consultation.

Le résultat de la consultation sera présenté au Conseil Municipal au cours d'une prochaine réunion.

Demande de subvention pour classe de découverte « mer »

2016-07-D-06

Monsieur Pascal BRESTAUX, Directeur de l'école de Loigné sur Mayenne a fait une demande par courrier d'une demande de subvention pour le projet de classe découverte pour les élèves de GS, CP et CE1

Cette classe découverte se déroulerait du 9 au 12 mai 2017, à La Turballe en Loire Atlantique

Le budget global de ce projet est de 9500€, soit 226€ par élève. L'association des Parents d'Elèves devrait participer au financement pour un montant de 90€ par enfant.

Monsieur BRESTAUX sollicite donc la mairie pour une participation à ce projet à hauteur de 50€ par élève afin de faciliter l'accès de chaque famille au séjour mais aussi d'établir un budget permettant aux élèves de vivre un séjour riche pédagogiquement

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de verser une subvention à hauteur de 50€ par élève.

Demande de financement exceptionnel « manuels scolaires »

2016-07-D-07

Le directeur de l'école, Pascal BRESTAUX sollicite une demande de financement exceptionnel pour l'acquisition de manuels scolaires. En effet, la rentrée des classes de septembre 2016 est marquée par une profonde réforme des cycles d'enseignement. Cela se traduit par une importante modification des programmes, autant dans la forme et les objectifs affichés que dans les contenus.

Avec cette refonte des programmes, les manuels scolaires ne sont donc plus adaptés aux contenus demandés pour chaque niveau.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de prendre en charge financièrement l'acquisition de manuels scolaires pour l'ensemble des élèves des classes primaires de l'école de la Roche Fleurie pour un montant estimatif de 1077.11€ HT.

<u>Devis école et ALSH</u>

2016-07-D-08

M. le Maire présente au Conseil Municipal 4 devis concernant diverses acquisitions pour l'école et l'ALSH.

Ces devis sont les suivants :

- Devis JPP Direct : Panneau vitrine pour l'ALSH pour un montant total de 328.99€ HT (394.79€ TTC)
- Devis MANUTAN Collectivités : 4 tables de réunion et une armoire à pharmacie pour l'école d'un montant total de 419.63€ HT (503.56€ TTC)
- Devis ÉKIP Collectivités : Banquettes et 2 supports Vélo 5 places pour l'école d'un montant total de 408.64€ HT (490.37€ TTC)
- Devis ELECTRO SYSTEM : tableau numérique pour la classe de CP d'un montant de 2778.74€HT (3334.50€ TTC)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le devis établi par la société JPP Direct, d'un montant total de **328.99€ HT** (394.79€ TTC)
- **ACCEPTE** le devis établi par la société MANUTAN Collectivités, d'un montant total de **419.63€ HT** (503.56€ TTC)
- **ACCEPTE** le devis établi par la société ÉKIP Collectivités, d'un montant de **408.64€HT** (490.37€ TTC)
- **ACCEPTE** le devis établi par la société ELECRTTO SYSTEM, d'un montant de **2778.74€HT** (3334.50€TTC)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis avec les sociétés retenues ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Devis Mairie

2016-07-D-09

M. le Maire donne la parole à M. TAROT, adjoint au Maire qui présente au Conseil Municipal un devis pour un logiciel permettant le stockage et la sauvegarde en masse de documents en vue de la consultation des courriers/emails...en pdf avec la possibilité de gérer des droits d'accès en local voir à distance.

- ✓ Devis ELECTRO SYSTEM pour un montant de **591.67€HT** (710.00€ TTC)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le devis établi par la société ELECTRO SYSTEM pour un montant de 591.67€HT (710.00€ TTC).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Devis Foyer des Jeunes

2016-07-D-10

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la mise aux normes électriques du Foyer des Jeunes

- ✓ Devis DURAND PATRICK pour un montant de **726.00€HT** (871.20€ TTC)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le devis établi par l'entreprise Patrick DURAND pour un montant de **726.00€ HT** (871.20€ TTC)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Prime de fin d'année 2016

2016-07-D-11

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0.2 % sur la période de référence,

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 939.24€ net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent

Article 2 : Conditions d'octroi

Elles sont les suivantes :

- ✓ Agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail
- ✓ Agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire
- ✓ Agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte)

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

Indemnités de gardiennage pour l'Eglise

2016-07-D-12

M. le Maire informe le Conseil municipal que, dans une circulaire en date du 24 juin 2016, M. le Préfet de la Mayenne indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015 de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales : le plafond indemnitaire est ainsi fixé à 474,22 €.

Le Conseil, invité à se prononcer, délibère et :

- **DÉCIDE** de verser à Madame Sylviane MARECHAL, gardienne de l'église résidant à Loigné sur Mayenne, une indemnité de **474,22 €** (quatre cent soixante-quatorze euros et vingt-deux centimes) pour l'année 2016.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 septembre 2016 à 20h30.